

Avocats Sans Frontières

Adresse principale : Avenue de la Chasse 140 1040 Etterbeek
Site web : <https://www.asf.be>

Mission Nord

En Belgique, ASF organise ponctuellement des séminaires à l'attention des avocats européens, sur des thèmes comme la responsabilité sociale des entreprises, ou le rôle des avocats dans la prévention de la torture.

Mission Générale

ASF intervient dans les pays où les droits de l'Homme sont bafoués, où règnent violences politiques et conflits armés et où les règles de droit ne sont pas appliquées. La justice dans ces pays, trop souvent arbitraire, n'est pas garante de sécurité pour les citoyens. Les conflits ne trouvent pas des réponses satisfaisantes devant les juridictions locales. Les populations désabusées ont tendance à privilégier le recours à une justice privée, qui exerce la loi du plus fort ou du plus riche et contribue à un climat de violence. L'objectif principal d'ASF est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux (civils et politiques, économiques et sociaux), entre autres le droit au procès équitable.

Historique

Début 1992, des avocats et des bâtonniers de différents pays lancent l'idée d'Avocats Sans Frontières. Un groupe d'avocats belges la concrétise : quelques mois plus tard, ASF est née à Bruxelles. Assistance et défense immédiate Les premiers avocats sans frontières ont pour ambition d'assister et/ou défendre les personnes dont les droits ne peuvent être respectés dans leurs pays parce que leurs procès sont « sensibles ». Les débuts d'ASF sont financés par des membres privés et plusieurs barreaux belges. Ces fonds ont permis de mettre en place, entre 1992 et 1996, de nombreuses missions d'assistance immédiate. Dans le cadre du projet Solidarité et défense (rebaptisé par la suite Avocat pour avocat), des avocats sans frontières sont envoyés à l'étranger pendant quelques semaines pour soutenir et/ou intervenir dans des procès sensibles ou emblématiques. 1994, le choc du génocide au Rwanda En 1994, le génocide et les massacres au Rwanda ébranlent la communauté internationale. Encore peu outillée pour entreprendre des actions à long terme, l'association décide cependant d'agir. Entre 1995 et 1998, différentes formations sont organisées à Arusha, en Tanzanie, afin de former des avocats aux procédures du Tribunal pénal international pour le Rwanda (lien <http://69.94.11.53/>). ASF évolue du statut d'association à celui d'organisation internationale. Après le génocide, les autorités rwandaises et la communauté internationale se mobilisent pour remettre en marche le système judiciaire du pays et entamer le jugement des dizaines de milliers de personnes accusées d'avoir participé aux massacres du génocide. La lutte contre l'impunité est nécessaire. ASF est convaincue que la justice équitable du génocide est primordiale pour un début de réconciliation nationale. Or, la défense des accusés et des victimes n'est pas assurée pour diverses raisons. Le pays manque cruellement d'avocats : beaucoup sont morts, d'autres se sont exilés, et ceux qui restent ne peuvent ou ne veulent s'impliquer dans un contentieux aussi douloureux. En réponse à cette situation, naît en 1996 le projet Justice pour tous au Rwanda. Le premier bureau d'ASF à l'étranger est ouvert au Rwanda. Des dizaines d'avocats sans frontières se relaient pour défendre les accusés et les victimes devant les tribunaux rwandais. Amenée à gérer un projet de grande ampleur dans la durée, l'association évolue vers le statut d'organisation internationale. Au delà de sa mission initiale d'assistance et de défense immédiate des individus, ASF se fixe un nouvel objectif : contribuer, en toute indépendance, à la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire dans laquelle le droit et la justice sont au service des groupes et/ou individus les plus vulnérables. C'est dans cet esprit qu'ASF ouvre de nouveaux bureaux : Burundi (1999), Kosovo (2000), République démocratique du Congo (2000) et Timor oriental (2000).

Antenne Locale



L'organisation n'a pas ajouté une antenne locale

Profil de l'organisation en ECMS

	Type activite : Néant
	Thème : Néant
	Public cible : Néant
	Type de partenaire : Néant
	Zone géographique : Néant

Activités de l'Organisation